

1 UN DÉFICIT BUDGÉTAIRE ALLÉGÉ

Après un budget 2013 et des comptes 2012 fortement déficitaires, le budget 2014 de la Commune de Morges présente un déficit de CHF 2'324'352, soit une baisse de CHF 3.8 millions par rapport au budget 2013 et de CHF 4.1 millions par rapport aux comptes 2012. La Commune bénéficie d'une situation financière améliorée grâce à la diminution des charges cantonales, la bonne tenue de l'activité économique suisse et vaudoise annoncée pour 2014 et à l'effort d'optimisation des finances entrepris par la Municipalité conformément aux propos tenus au Conseil communal lors de l'adoption du budget 2013 :

- **Facture sociale et péréquation intercommunale.** Selon les prévisions cantonales¹, le montant de la facture sociale ne devrait pas connaître d'augmentation en 2014. Conjugué à une plus faible valeur du point d'impôt communal, ceci permet d'abaisser les acomptes 2014 de CHF 1.1 million. En outre, une forte diminution de la contribution nette au fonds de péréquation de CHF 2.7 millions a été budgétée.
- **Prise en charge par le Canton** des coûts résiduels liés à l'Association vaudoise des soins à domicile (AVASAD). Un accord entre le Canton et l'Union des communes vaudoises (UCV) permet d'alléger la facture des communes. Pour la Ville de Morges, cet allègement représente CHF 351'000.
- Différentes **mesures d'optimisation des finances** visant tant les charges que les revenus du compte de fonctionnement ont été mises en place. Il s'agit principalement de mesures favorisant l'amélioration de la performance au sein de l'administration, l'économie de dépenses et l'augmentation de revenus. Tandis que certaines mesures permettent de stabiliser les coûts de manière pérenne, d'autres génèrent une diminution de charges ou une augmentation de revenus pour un montant total de plus de CHF 800'000.
- La bonne tenue de **l'activité économique** suisse et vaudoise conjuguée à la **croissance démographique** de la commune, encore relativement importante, devraient générer des recettes fiscales supplémentaires liées au taux de l'ordre de CHF 1.1 million et ce malgré un tassement de l'impôt des entreprises prévu pour 2014.

Toutefois, le budget 2014 est contraint par des charges supplémentaires. La Commune mène des politiques publiques actives dans les domaines social, culturel, urbanistique et du développement durable auxquelles il faut consacrer des ressources financières adéquates. Par ailleurs, la participation à l'assainissement de la Caisse intercommunale de pensions pour CHF 530'000 pèse sur le budget. Quant au coût de la réforme policière², il est en augmentation de CHF 100'000 par rapport au budget de l'année précédente.

2 OBTENIR UNE RESSOURCE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

Malgré une nette amélioration par rapport au budget 2013, respectivement aux comptes 2012, la Municipalité constate que la situation budgétaire demeure déficitaire. Sa politique doit répondre à d'importants défis, tels que l'accroissement de la population qui nécessite un besoin en constante augmentation de ressources pour un développement harmonieux. Face à ces défis, de nouvelles ressources financières durables sont indispensables. Ainsi, la Municipalité a proposé dans son arrêté d'imposition 2014 une augmentation du taux de l'impôt foncier de 0.3 pour mille, ce qui équivaldrait à un revenu supplémentaire d'environ CHF 900'000. Si le Conseil communal soutient la proposition de la Municipalité, le déficit budgétaire pour l'année 2014 serait réduit à CHF 1.4 million.

¹ 24 Heures du 05.09.2013

² Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV)

3 EVÉNEMENTS EXTRAORDINAIRES

Après la régionalisation de la police et la création de l'Association Police Région Morges (PRM) en 2012, c'était au tour du vignoble communal de prendre son indépendance en 2013. Ce dernier est désormais exploité par la société de droit privée, Domaine de la Ville de Morges Sàrl, dont la Commune est l'unique propriétaire. Comptablement, la Sàrl est inscrite au bilan de la Commune en tant que participation financière. En sa qualité de propriétaire unique, la Commune couvre également le déficit de la Sàrl budgété pour 2014.

Par ailleurs, les comptabilités des Fonds Nelly de Beausobre et Wagner, jusqu'à présent tenues individuellement, sont désormais intégrées dans les comptes communaux conformément à la recommandation de l'organe de révision.

4 RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

Le tableau 1 ci-après présente le budget par dicastère.

Tableau 1

Dicastère	Budget 2014		Budget 2013		Différence B2014/B2013				Comptes 2012	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges		Revenus		Charges	Revenus
1 AGCP	11'471'346	4'119'142	11'024'217	4'089'140	447'129	4.1%	30'002	0.7%	11'133'510	4'290'522
2 FAIG	18'663'778	66'876'485	19'544'402	64'976'443	-880'624	-4.5%	1'900'042	2.9%	17'274'154	63'904'879
3 SP3	6'517'487	1'721'700	6'707'430	1'072'900	-189'943	-2.8%	648'800	60.5%	5'473'878	1'215'305
4 PAT	15'649'083	11'087'809	16'396'743	11'907'199	-747'660	-4.6%	-819'390	-6.9%	16'674'696	11'900'765
5 IEEP	27'458'605	24'549'624	26'980'900	24'255'670	477'705	1.8%	293'954	1.2%	27'732'198	22'316'999
6 JSSL	33'967'830	8'039'185	35'151'809	8'120'315	-1'183'979	-3.4%	-81'130	-1.0%	33'694'193	7'870'914
7 ATD2	5'485'768	495'600	5'165'130	463'400	320'638	6.2%	32'200	6.9%	5'180'757	250'208
Total	119'213'897	116'889'545	120'970'631	114'885'067	-1'756'734	-1.5%	2'004'478	1.7%	117'163'387	111'749'592
Excédent		2'324'352		6'085'564	3'761'212	-61.8%				5'413'795
8 EXTRA	-	-	-	-	-		-		3'608'789	2'620'857
Excédent		2'324'352		6'085'564	3'761'212					6'401'727

A la lecture de ce tableau, on constate une amélioration significative de la situation financière de la Commune, tant au niveau des charges que des revenus. Le Dicastère de la jeunesse, sécurité sociale et logement (JSSL) bénéficie en particulier de la baisse des charges cantonales tandis que le Dicastère de la sécurité publique et protection de la population (SP3) profite d'économies d'échelle grâce à la plus grande adhésion de communes à la PRM et de revenus en augmentation provenant des tâches optionnelles. Quant au Dicastère du patrimoine (PAT), il diminue sa taille suite à l'externalisation du vignoble communal mentionné au point précédent.

5 ANALYSE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

5.1 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement diminuent globalement de CHF 1.8 million par rapport au budget 2013 pour atteindre CHF 119'213'897. Le tableau 2 ci-après présente les charges par nature.

Tableau 2

Charges par nature	Budget 2014		Budget	Diff. B2014/B2013		Comptes
	CHF	en %	2013	CHF	en %	2012
30 Autorités et personnel	28'647'125	24.0%	27'919'042	728'083	2.6%	27'343'646
31 Biens, services et marchandises	20'761'767	17.4%	20'239'438	522'329	2.6%	20'714'972
32 Intérêts passifs	1'583'233	1.3%	1'501'125	82'108	5.5%	1'524'902
33 Amortissements	8'298'933	7.0%	8'638'541	-339'608	-3.9%	10'648'832
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	40'206'640	33.7%	43'817'487	-3'610'847	-8.2%	40'225'225
36 Aides et subventions	12'438'843	10.4%	11'594'343	844'500	7.3%	10'992'656
38 Attributions fonds/financements spéciaux	3'192'090	2.7%	3'140'360	51'730	1.6%	5'331'192
39 Imputations internes	4'085'266	3.4%	4'120'295	-35'029	-0.9%	3'990'752
Total charges	119'213'897	100.0%	120'970'631	-1'756'734	-1.5%	120'772'176

30 Autorités et Personnel. L'effectif communal prévu au budget 2014 ne varie que très faiblement par rapport à 2013. En effet, 219.85 emplois équivalent plein temps (EPT) sont prévus au budget contre 220.18³ en 2013. En revanche, les charges de personnel et des autorités sont en forte augmentation, à savoir de CHF 728'000, principalement due à la participation au coût de recapitalisation de la Caisse intercommunale de pensions pour CHF 530'000. Compte tenu des prix à la consommation stables, voire en léger recul en 2013, aucune indexation des salaires n'est prévue au budget 2014. Le tableau en page 111 présente l'évolution des effectifs de la Commune.

31 Biens, services, marchandises. Le budget des achats de biens, services et marchandises montre une augmentation de CHF 522'000 par rapport à 2013. Tenant compte du transfert des charges d'exploitation du vignoble à la Sàrl, l'augmentation réelle des charges est d'environ CHF 1 million. Elle s'explique par plusieurs facteurs, dont le plus important est la hausse du prix du gaz. Celle-ci renchérit la facture d'achat de gaz d'environ CHF 390'000. Par ailleurs, il est nécessaire d'allouer une enveloppe budgétaire plus importante (+ CHF 90'000) à l'entretien des bâtiments communaux. Du côté de l'urbanisme, les travaux pour réaliser les plans partiels d'affectations (Parc des Sports, Prairie-Eglantine et Morges Gare-Sud) sont en cours et un montant de CHF 65'000 permettant de conduire plusieurs études ponctuelles a été budgété. Toutefois, la Commune n'assumera pas toutes les augmentations à elle seule mais saura en répercuter certaines sur les bénéficiaires des prestations, par exemple sur les consommateurs de gaz et les utilisateurs de la restauration scolaire.

³ Ce chiffre contient l'effectif équivalent à 2 EPT du vignoble désormais employé par la Sàrl

32 Intérêts passifs. En 2014, environ 70% des besoins en trésorerie, pour réaliser les investissements en cours et futurs, devront être couverts par des fonds étrangers, dont le coût financier est budgété à CHF 60'000. La stratégie de gestion, qui consiste à privilégier les taux courts pour une partie des nouveaux emprunts, sera maintenue.

35 Remboursements et subventions à des collectivités publiques. Les charges liées à cette nature de dépenses sont en diminution de CHF 3.6 millions. En effet, tant les acomptes de la facture sociale que ceux destinés à l'alimentation de la péréquation intercommunale sont nettement inférieurs aux montants payés en 2013; cela permet d'alléger substantiellement le budget communal, à savoir de CHF 1.1 million respectivement CHF 2.7 millions. Un autre élément qui impacte favorablement le budget des charges est lié aux nouvelles habitudes de tri des déchets de la population morgienne. Grâce à celles-ci, le coût de l'incinération et d'élimination des déchets est en forte baisse, ce qui se traduit par une économie de CHF 425'000. Cette dernière est cependant neutralisée par une diminution de la rétrocession sur la taxe au sac effectuée par l'Entreprise Valorsa, responsable de la gestion des déchets. Enfin, une bonne nouvelle de la part de la PRM qui peut désormais répartir ses charges entre un plus grand nombre de communes ce qui permet d'abaisser la participation morgienne de CHF 140'000. Quant à la participation communale au socle de base de la Police cantonale, elle est prévue d'augmenter de CHF 100'000 par rapport à 2013.

36 Aides et subventions. Les dépenses liées aux aides et subventions augmentent de CHF 845'000. Un élément nouveau est apparu dans le budget dans le cadre de la réorganisation du vignoble et la création de la Sàrl. Celui-ci prévoit une couverture du déficit de la Sàrl par la Commune estimée à CHF 365'000 pour l'année 2014. Quant aux dépenses récurrentes, la participation aux transports du Bassin 4 Morges-Cossonay est en hausse de CHF 115'000 et la contribution au réseau d'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA) est estimée de progresser de CHF 650'000. La participation communale à la Fondation de La Côte quant à elle baisse de CHF 351'000 grâce à la prise en charge par le Canton des coûts résiduels liés à l'AVASAD mentionnée au point 1 ci-dessus.

5.2 REVENU DE FONCTIONNEMENT

Les revenus de fonctionnement sont budgétés à CHF 116'889'545 millions, soit une augmentation globale de CHF 2 millions par rapport au budget 2013. Le tableau 3 ci-après présente les revenus par nature.

Tableau 3

Revenus par nature	Budget 2014		Budget	Diff. B2014/B2013		Comptes
	CHF	en %	2013	CHF	en %	2012
40 Impôts	52'778'300	45.2%	51'907'800	870'500	1.7%	50'133'594
41 Patentes, concessions	590'000	0.5%	636'500	-46'500	-7.3%	499'484
42 Revenus du patrimoine	11'875'549	10.2%	12'012'614	-137'065	-1.1%	12'255'493
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	26'628'405	22.8%	26'454'170	174'235	0.7%	26'161'302
44 Parts recettes cant. sans affectation	1'113'300	1.0%	1'263'300	-150'000	-11.9%	1'478'325
45 Part. et rbts collectivités publiques	17'154'512	14.7%	15'260'235	1'894'277	12.4%	14'641'535
46 Autres prestations et subventions	1'731'113	1.5%	2'438'003	-706'890	-29.0%	1'605'675
48 Prélèvements s/fonds et financement spéciaux	933'100	0.8%	792'150	140'950	17.8%	3'604'289
49 Imputations internes	4'085'266	3.5%	4'120'295	-35'029	-0.9%	3'990'752
Total revenus	116'889'545	100.0%	114'885'067	2'004'478	1.7%	114'370'449

42 Revenus du patrimoine. Les revenus du patrimoine sont en légère baisse de CHF 137'000 par rapport à 2013. Elle s'explique, d'une part, par la diminution de la refacturation de loyers à l'Association scolaire intercommunale (ASIME) suite à la fin de l'amortissement d'un bâtiment scolaire. D'autre part, le budget contient de nouveaux revenus locatifs provenant des vignes louées au Domaine de la Ville de Morges Sàrl (CHF 37'000) et de l'immeuble situé à l'av. J.-J.-Cart (CHF 60'000). En outre, la Commune percevra des intérêts sur le prêt de CHF 2.5 millions accordé en 2013 à l'Etablissement hospitalier de La Côte (EHC) pour la construction d'appartements protégés et la rente du droit de superficie sur le terrain au lieu-dit En Bonjean octroyé à une coopérative d'habitation. Ce terrain est destiné à la construction d'appartements d'utilité publique qui seront terminés en automne 2014.

43 Taxes, émoluments, produits des ventes. Le budget affiche une augmentation des produits de CHF 174'000. Cependant, la comparaison avec l'année précédente n'est pas pertinente puisque les produits de ventes de vin sont désormais comptabilisés dans les comptes de la Sàrl. Ceci étant, plusieurs augmentations de recettes provenant de diverses activités ont été budgétées, notamment une augmentation des recettes de la revente de gaz et de diverses taxes et émoluments.

45 Participations et remboursements collectivités publiques. Ce chapitre regroupe les revenus provenant de la refacturation de charges à des associations intercommunales, des participations cantonales, y c. la péréquation financière, ainsi que les recettes liées aux tâches optionnelles assumées par la PRM pour le compte de la Commune. Ces dernières sont en augmentation par rapport au budget de l'année précédente suite à l'adoption par la Municipalité d'une augmentation du tarif des places de stationnement de CHF 1.00/heure à CHF 1.50/heure. Globalement, les revenus du chapitre sont en progression de CHF 1.9 million.

5.2.1 Impôts

Plusieurs événements vont impacter les recettes fiscales provenant des personnes morales. D'une part, l'Etat de Vaud a décidé de baisser le taux d'imposition sur le bénéfice de 9.5% à 9% pour l'année 2014 en contrepartie d'une hausse des cotisations à la charge des caisses patronales⁴. Une nouvelle baisse de 0.5% interviendra en 2016. Pour la Ville de Morges, cette baisse aura comme conséquence un recul des recettes de CHF 350'000 si on prend le budget 2013 comme base. D'autre part, le départ effectif et annoncé de deux contribuables importants va peser sur les recettes pour les prochaines années.

La construction de nombreux logements à Morges a permis d'accroître la population de façon plus soutenue qu'auparavant; ceci se traduit par une augmentation des recettes fiscales provenant des personnes physiques. On peut s'attendre à un accroissement des recettes pour 2014 de l'ordre de CHF 1.8 million (y c. sur la fortune) en comparaison au budget 2013. Néanmoins, l'année 2014 montre actuellement que la construction de nouveaux logements sera plus faible que ces deux dernières années.

Le constat est le même pour les personnes imposées à la source. L'Etat de Vaud observe depuis le début de l'année un solde (entrées – sorties) migratoire positif, identique à la même période de l'année 2012, année qui fut qualifiée d'élévée. L'augmentation du parc immobilier morgien permet d'absorber une partie de ces nouveaux venus. Il en va de même pour les frontaliers qui ne cessent d'augmenter depuis des années pour l'Etat de Vaud à un rythme plus élevé que celui du pays⁵.

L'année 2012 fut très active au niveau des donations. En effet, l'initiative pour une taxation des donations à 20% a fait son effet et il y a eu beaucoup de donations. Cependant, cet effet s'est quelque peu estompé depuis ce début d'année et on devrait retourner à un niveau normal.

⁴ Exposé des motifs et projet de loi du Grand Conseil vaudois sur la modification de la Loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI).

⁵ Publication du SCRIS de juin 2013, « Portrait et situation conjoncturelle de l'économie vaudoise – Juin 2013 »

Bien que le secteur de la construction présente une activité élevée, la surchauffe que connaît le marché immobilier, en raison de la forte demande, risque de s'atténuer dans l'avenir pour deux raisons. Premièrement, le système anticyclique que va appliquer la BNS afin que les banques renforcent leurs fonds propres va réduire l'offre de prêts hypothécaires par ces dernières⁶. Deuxièmement, la hausse des taux attendue pour 2014-2015 aura un impact sur le coût des prêts hypothécaires. De par ce constat, on peut s'attendre à une stabilisation des prix de l'immobilier et à un ralentissement de l'activité du marché de l'immobilier. Ainsi, les impôts émanant de ces transactions immobilières, que sont le droit de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers, doivent être revus à la baisse pour prendre en compte cette nouvelle tendance.

Dans l'ensemble, la bonne tenue de l'activité économique vaudoise permet un certain optimisme en ce qui concerne la progression de l'impôt des personnes physiques quand bien même on doit constater que celle-ci sert en premier lieu à compenser le recul des recettes fiscales sur les entreprises et le secteur de l'immobilier. Ainsi, le budget 2014 prévoit une progression de la valeur du point d'impôt à CHF 654'818 contre CHF 639'241 en 2013 et du point d'impôt par habitant de CHF 41.6 contre CHF 40.6 en 2013.

Tableau 4

	Budget	Budget	Différence	Comptes	Différence
Recettes fiscales	2014	2013	B2014/B2013	2012	B2014/C2012
Taux d'imposition	68.5	68.5		68.5	
Revenu personnes physiques	31'615'000	29'783'500	1'831'500	28'869'920	2'745'080
Fortune personnes physiques	4'245'000	4'283'500	-38'500	3'583'976	661'024
A la source	2'150'000	2'064'500	85'500	1'942'029	207'971
Etrangers sans activité	460'000	490'000	-30'000	500'788	-40'788
Prestations en capital	415'000	436'500	-21'500	397'702	17'298
Bénéfice personnes morales	5'470'000	6'360'000	-890'000	5'358'580	111'420
Capital personnes morales	500'000	370'000	130'000	836'924	-336'924
Recettes fiscales selon taux	44'855'000	43'788'000	1'067'000	41'489'918	3'365'082
Impôt par point	654'818	639'241	15'577	605'692	49'125
Habitants au 31.12	15'750	15'740	10	15'038	712
Impôt par point et habitant	41.6	40.6	0.96	40.3	1.30

6 DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET AUTOFINANCEMENT PLANIFIÉS

Le plan des investissements adopté par la Municipalité prévoit la réalisation de plusieurs grands projets dans les cinq prochaines années. Un objectif prioritaire est le développement de la Ville, notamment la création du nouveau quartier Morges Gare-Sud et l'aménagement du Parc des Sports qui accueillera un centre aquatique régional et diverses activités sportives et de loisir. Ces grands projets débiteront en 2014. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique foncière, l'acquisition de la parcelle N° 828 au lieu-dit Prairie-Sud devrait se réaliser dans la seconde moitié de 2014.

⁶ Article « le marché de l'immobilier suisse 2013 » tiré du site <http://www.immo-swissnews.ch>

Tableau 5

	Budget 2014	Budget 2013	Diff. B2014/B2013	Comptes 2012	Diff. B2014/C2012
Investissements nets	25'955'772	29'388'875	-3'433'103	6'849'257	19'106'515
Autofinancement	8'233'571	4'901'187	3'332'384	5'974'007	2'259'564

A la lecture du tableau 5 ci-dessus, on constate que la marge d'autofinancement est en progression par rapport au budget 2013 et aux comptes 2012. Ainsi, environ un tiers des dépenses d'investissement pourront être autofinancées tandis que le solde sera couvert par de nouveaux emprunts. A noter que la Municipalité a, comme par le passé, autorisé les investissements de première priorité définis selon le plan des dépenses d'investissement 2014-2018. La dette envers les banques et institutions financières est prévue de passer de CHF 63.25 millions au 31.12.2013 à CHF 80 millions au 31.12.2014.

7 CONCLUSION

Le déficit budgétaire attendu pour l'année 2014 est certes allégé, mais la Commune reste exposée aux risques de fortes variations des charges cantonales qui, chaque année, impactent son budget en fonction d'un résultat financier réalisé dans une période antérieure. En 2014, la variation est en faveur du budget communal puisque la charge nette des péréquations est plus de 20% inférieure au montant budgété pour 2013. Non maîtrisables, ces variations rendent l'établissement des budgets plus délicat.

La Municipalité s'est fixé pour objectif de renforcer la stabilité financière durablement malgré les facteurs qui sont en dehors de son contrôle. Lors de la présentation du budget fortement déficitaire en 2013, elle a souhaité réaliser des économies correspondant à 1 point d'impôt. Ainsi, des mesures permettant d'optimiser les finances pour plus de CHF 800'000 en 2014 ont été mises en place.

La Commune de Morges connaît depuis 2012 une croissance soutenue de sa population. Conjugué aux prévisions économiques prudemment optimistes, ceci permet d'anticiper une bonne évolution des recettes fiscales de la part des personnes physiques, principale ressource financière de la Commune. Du côté des personnes morales, le départ de deux grandes entreprises pèse sur l'économie communale. Dans ce contexte, la Municipalité engagera une politique de développement économique active dès 2014.

Pour stabiliser durablement la situation financière de la Commune, il est nécessaire de préserver son attractivité en offrant une bonne qualité de vie à la population et aux entreprises. Les grands projets de développement engagés par la Municipalité, tels que l'aménagement du quartier Morges Gare-Sud et du Parc des Sports, contribuent à assurer l'attractivité tant en terme d'aménagement que de développement économique.

En présentant le budget 2014, la Municipalité affirme sa volonté politique de maîtriser la progression des dépenses tout en offrant les prestations publiques répondant aux besoins de la population morgienne. Elle se doit également de mettre à disposition les infrastructures dignes d'une ville-centre en forte croissance dans l'agglomération Lausanne-Morges. Optimiser les moyens pour assurer le développement harmonieux de la Ville est la clé de voûte de la politique financière de la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2014 et du préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2014 présentant un excédent de charges de CHF 2'324'352;
2. de prendre acte du budget des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 septembre 2013.

au nom de la Municipalité
le syndic le secrétaire



Vincent Jaques Giancarlo Stella